

Compte-rendu du Collège Microstructures du mardi 19 septembre 2023

Etaient présents :

Membres du Bureau :

Philippe GERGELY (PGH)

PRACTICWAY

Membres de l'UPDS :

Pierre Yves KLEIN

ESTRALAB

Jean-Charles GASSEAU

EXACT-ENVIRONNEMENT

Christel de LA HOUGUE

UPDS

1. Adoption du CR du collège microstructures du 27 juin 2023

Le compte rendu de la réunion du 27 juin 2023 est approuvé

2. Simplification des critères d'adhésion des microstructures

cf diaporama en annexe

Les membres du collège donnent leur accord sur l'approche suivante, qu'ils vont proposer au Bureau :

- **Adhésion : sur la base de 2 critères cumulatifs :**
 - **CA < 400 k :** si le CA > 400k€ la société ira vers les collèges ingénierie ou travaux, même si seulement 2 cadres ou ingénieurs.
- **Et le nombre d'ingénieurs ou cadres diplômés :** 2 maximum.
- **Passage du collège Microstructures aux autres collèges :** Ce passage se fera après 2 ans de dépassement **du CA et du nb de cadres ou ingénieurs** pour la microstructure, ceci pour éviter des allers retours entre les microstructures et les collèges.
- **Création d'une tranche supplémentaire de cotisation dans le collège ingénierie :** Entre 400 k et 750k de CA , Cotisation = 1000 + 2/1000 CA.
- **Cotisation microstructures :** 500 € si 1 cadre ou ingénieur ; 1000 € si 2 cadres ou ingénieurs.
- **Collèges ingénierie/travaux :** regroupent les sociétés qui ont un CA > 400 k et 3 cadres ou ingénieurs minimum.

Le seuil est relevé à 400 k€ au lieu de 250 k€. On ne se base que sur le nombre de cadres ou ingénieurs diplômés (et pas sur les ETP), dans un souci de simplicité.

3. FDR UPDS : sur quels sujets les microstructures souhaitent-elles s'impliquer ?

cf diaporama en annexe

Action : les microstructures souhaiteraient qu'un document de communication interne soit établi afin de présenter leur complémentarité par rapport aux sociétés des 2 autres collèges. PHG envoie à CDH la liste des points qui avaient été identifiés lors d'une précédente réunion du collège.

Les objectifs de la feuille de route sont très « techniques ». Il serait souhaitable de les reformuler de façon plus « business ».

Les microstructures souhaitent s'impliquer plus spécifiquement dans les points suivants de la FDR :

- « 2 : créer une certification accessible aux MS, pour réaliser certaines prestations de la NF X31-620 » ;
- « 4 : améliorer la conservation de la mémoire en lien avec els SSP et rendre les informations accessibles ». Sur ce point, ce sont les aspects liés à la synthèse de multiples études qui intéressent plus particulièrement les MS.
- Ainsi que dans la transposition de la Directive sols, qui est un sujet transverse à tous les points de la FDR.

4. Pistes de réflexion pour l'accès des microstructures à la certification SSP

Les microstructures souhaiteraient une certification par type de prestation voire, pourquoi pas, une certification des personnes. Il faudrait voir ce qui se fait dans d'autres pays sur ce dernier point.

Une porte est déjà entr'ouverte vers la certification des MS puisque la norme NF X31-620 permet de cumuler les fonctions de chef de projet et de superviseur pour les prestations AMO, XPER, CONT. Voir comment concrétiser la chose.

Il sera sans doute plus compliqué de certifier une MS sur des prestations élémentaires, d'autant plus si elles sont issues du domaine B, pour lequel on ne peut pas être certifié sans être A ou C.

Certaines MS souhaiteraient pouvoir établir des ATTES-ALUR, et que ces attestations apportent un contrôle par un tiers des études réalisées. Il faudrait néanmoins que les études soient forcément réalisées par un BE certifié, et que les MS accompagnent le MOA tout au long de la réalisation des études. En effet, les MOA étaient initialement opposés à faire intervenir un nouveau BE tiers pour contrôler les études avant établissement des attestations, pour des raisons économiques et par crainte que ce nouveau BE remette en cause toutes les études réalisées. Le fait d'avoir un accompagnement de type AMO par le tiers permet de s'affranchir de cette crainte. Par ailleurs, cela posera sans doute un problème d'engagement des responsabilités des MS, et donc d'assurances.

Action : Avancer les réflexions sur la faisabilité de ces différents points au sein d'un GT.

5. Prochaine réunion

Le mardi 21 novembre 2023 de 14h à 15h30 à Lyon – en présentiel